

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 29 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; OLLIVRO Hervé ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COGUE Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GEORGELIN Dominique ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise ; TOMYIN Jérémy.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Madame Brigitte LE SAULNIER

En exercice : **25**
Présents : **14**
Absents : **11**
Représenté : **01**

Date d'envoi des convocations : **mardi 20 juin 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-06-37	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROJET DE NOUVEL EHPAD – POINT DE SITUATION
----------------	---

Courant 2022, la démolition / reconstruction a été écartée en raison du coût prévisionnel des travaux et, in fine, du coût trop élevé pour l'utilisateur.

De son côté, le CCAS de La Roche-Jaudy, gestionnaire de l'EHPAD de Kérambellec, a élaboré un projet d'extension de son bâti (suppression de logements doubles qui ne correspondent plus aux attentes des candidats à l'admission en EHPAD).

Les autorités de tutelle n'ont pas validé leur participation et ont préconisé une mutualisation des équipements pour étudier ces dossiers.

Après concertation, le choix de se diriger vers une fusion des deux établissements en une structure unique (regroupement des autorisations sous un numéro FINESS) reposant sur deux sites a été proposé :

- A Pontrieux :
 - Maintien de 68 places d'EHPAD et création de 12 places d'EHPA
 - Cuisine centrale
 - Lingerie mutualisée
- A La Roche-Jaudy :
 - Maintien de 40 places EHPAD dont 1 temporaire.
 - Création d'un PASA avec accès à un jardin sécurisé.

Les Autorités de Tutelle ont été informées et doivent se prononcer sur un soutien pour la réalisation d'une étude juridique (Cabinet Coudray) et d'un audit financier des deux établissements (étude CALIA Conseil).

Pour le projet de construction à Pontrieux, le CIAS, avec le soutien des services de l'Agglomération, a commandité :

- 1 étude de faisabilité (ADAC).
- 1 consultation architecte (élaboration d'une esquisse).
- 1 étude économique (coût global du projet pour établir un plan de financement fiable à faire valider par les autorités de Tutelle).

Après en avoir échangé,
le Conseil d'Administration du CIAS à l'unanimité :

- **VALIDE** les principes de cette fusion,
- **SE PRONONCE** favorablement sur le lancement des études sous réserve d'un soutien des autorités de tutelle,

- **ADOpte** le principe d'une gouvernance partagée avec le CCAS de la Roche-Jaudy.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-présidente

